APPEL À PROJET
COUPS DE POUCE 2026

Notice de candidature

Contexte

L'appel à projets "Coups de Pouce" de la Fondation des Femmes vise à apporter chaque année **un soutien fort et large aux associations féministe en difficulté financière, ainsi qu'en direction de nouvelles initiatives innovantes.** L'objectif de cet appel à projets est de garantir la continuité et le développement d'actions essentielles pour toutes les femmes, qu'il s'agisse d'accompagnement, de prévention, d'accès à la santé sexuelle et à l'IVG, de lutte contre la précarité ou d'inclusion.

L'année 2026 confirme les constats de 2025 : les financements publics ont tendance à baisser alors que les besoins continuent d'augmenter. **43% des associations interrogées** dans le baromètre des associations féministes 2026 de la Fondation des Femmes **déclarent être obligées de refuser des bénéficiaires.** Cette dégradation de la capacité de réponse des structures associatives se manifeste également par l'augmentation des temps d'attente pour les prises en charge, qui peuvent avoir des conséquences importantes pour les femmes notamment en termes de mise en danger.

Entre 2016 et 2025, les demandes d'accompagnement aux associations n'ont fait qu'augmenter. Les premiers chiffres du baromètre des associations féministes le confirment : sur les 120 structures interrogées, le nombre de femmes et d'enfants accompagnés a presque doublé en 10 ans. Une partie de cette hausse vient des structures déjà actives en 2016, dont les prises en charge ont augmenté de 33% sur la période ; l'autre partie s'explique par la création de nouvelles associations, qui s'accélère nettement à partir de 2020, nées pour répondre à un besoin d'accompagnement grandissant sur le territoire.

Alors que la France connaît une mobilisation citoyenne inédite contre les violences sexuelles, force est de constater que les associations qui accueillent et accompagnent les femmes sur le terrain n'ont pas la reconnaissance ni les moyens qu'elles méritent. **La fragilisation du tissu associatif prive des milliers de femmes d'un accompagnement vital**, particulièrement en milieu rural où les dispositifs d'accompagnement et d'information en matière de violences et de droits sexuels et reproductifs sont déjà moins présents. Ces décisions frapperont d'abord et plus durement les femmes les plus exposées et les plus discriminées.

Fidèle à sa mission, la Fondation des Femmes réaffirme son engagement auprès des associations, qui doivent disposer de moyens nécessaires à la conduite de leurs missions essentielles aux femmes et à la société. D'une part en alertant les pouvoirs publics avec la publication mi-octobre de son baromètre sur la situation des associations féministes, d'autre part en renouvelant son appel à projets Coups de pouce.

C'est aussi dans le cadre de cette campagne de financement que seront alloués les dons collectées lors de la Nuit des Relais du 4 juin 2026 à Bordeaux.

Ce soutien de fin d'année aux associations est possible grâce à la générosité exceptionnelle des donateurs et donatrices, mécènes et bénévoles et nous les en remercions.

Calendrier

- Phase de candidature **du 8 octobre au 25 octobre 2026**
- Choix des projets par le Comité des subventions et le directoire de la Fondation des Femmes : **fin décembre 2026**
- Notification des résultats : **fin décembre 2026**

Projets pouvant être financés : Soutien au fonctionnement et aux projets en manque de financements

- **Un soutien pour répondre aux difficultés financières particulières que rencontrent les associations ou projets**

  Afin de soutenir les associations du secteur de l'égalité femme / homme face au contexte politique et social actuel, la Fondation des Femmes, par cet appel à projet vise à combler les difficultés financières en 2026.

  Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 15 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2026 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois en 2027.

  Exemples : Projets en manque de financements, difficultés de fonctionnement, baisses ou suppressions de subvention, augmentation des besoins

- **Un soutien pour les nouveaux projets en manque de financements**

  L'accès aux droits des femmes et à l'égalité continuent de mobiliser le secteur associatif.
  La Fondation des Femmes, par cette campagne de financement, vise à soutenir les petites et nouvelles initiatives innovantes qui émergent et apportent des solutions concrètes aux enjeux féministes.

  Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 15 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2026 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois en 2027.

  Exemples : *Jeunes projets, plaidoyer, accompagnement, événementiel, etc …*

  Les associations ayant déjà été soutenues par la Fondation des Femmes en 2026 ne sont pas éligibles.

- **Un soutien spécifique pour les associations de Nouvelle Aquitaine suite à la Nuit des Relais Bordeaux 2026**

  Le 4 juin 2026 se tenait la **Nuit des Relais Bordeaux de la Fondation des Femmes**, une course festive et solidaire pour collecter des fonds pour les associations d'accompagnement des femmes vulnérables et victimes de violence en Nouvelle Aquitaine.

  Les montants de ce soutien financier seront compris entre 2 000 et 15 000€. Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2026 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois en 2027.

Critères d'éligibilité

- Être une structure à but non lucratif : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations, loi 1901, des fondations, des ONG, ou toute autre structure à but non lucratif.
- Être une structure éligible au mécénat : gestion désintéressée, respect des conditions d'exercice des activités lucratives, non fonctionnement au profit d'un cercle restreint de personnes
- Avoir une mission exclusivement dédiée à la promotion des droits des femmes (promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, développement de la santé des femmes, etc.). Ainsi, ne peuvent pas être financées des structures plus généralistes dont seule une partie de l'activité est dédiée à cette mission
- Être une structure française qui mène ses projets en France (métropolitaine et Outre-Mer)
- La Fondation des Femmes ne soutient pas les associations à caractère religieux ou affiliées à un parti politique, les projets non-associatifs ou individuels (les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires…), les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire

Conditions de candidature :

- Les organismes ne peuvent présenter qu'un seul dossier aux Coups de Pouce.
- Les organismes ayant déjà été soutenus par la Fondation des Femmes peuvent candidater de nouveau.
- Les organismes peuvent présenter un nouveau projet, un projet déjà en cours, ou l'ensemble des activités de l'association.
- La Fondation des Femmes peut financer intégralement un projet ou être co-financeur.

Critères de sélection :

- **Identification claire des bénéficiaires** (directes et indirectes) et de leur profil.
- **Impact du projet/de l'association** et intérêt pour le bien commun.
- **Effet de levier** : le financement de la Fondation des Femmes étant ponctuel, une attention particulière sera portée à l'impact déterminant de la subvention pour permettre à l'association d'améliorer sa situation financière.
- **Degré d'innovation** : la Fondation des Femmes accorde une attention particulière aux projets innovants se saisissant de nouvelles problématiques et de nouveaux outils afin de toujours mieux agir pour les droits des femmes. Cela ne signifie pas forcément un nouveau projet, il est possible de démontrer le degré d'innovation d'un projet d'association déjà existant et s'adaptant à la situation actuelle.
- **Suivi et évaluation** : dans une démarche de transparence, il nous est important de pouvoir suivre et évaluer la mise en œuvre et le succès d'un projet et ainsi de pouvoir communiquer clairement à nos donateur.rice.s sur les projets que nous soutenons. Des objectifs et indicateurs de résultats efficaces et pertinents sont donc indispensables.
- **Cohérence et complémentarité** par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation des Femmes.
- **Travail en partenariat** : la coopération entre associations et autres acteurs sociaux est cruciale pour la Fondation des Femmes; une attention particulière sera portée à l'ancrage du projet dans l'écosystème associatif.

Procédure de sélection

Les dossiers des associations sont analysés et étudiés par l'équipe opérationnelle de la Fondation des Femmes qui vérifie l'éligibilité des structures, collecte les documents administratifs, analyse les projets et effectue des recommandations et échange avec les associations.

Ils sont ensuite soumis à un avis consultatif d'un comité des subventions qui étudie les dossiers éligibles, échange sur la pertinence des projets sur la base des critères de sélection et propose les montants de subventions.

Le Directoire de la Fondation des Femmes sélectionne les projets sur la base des recommandations du comité des subventions, valide les montants et en informe le Conseil de Surveillance de la Fondation des Femmes.

Comment déposer une demande :

Merci de remplir le formulaire de candidature : ICI
(ou copier le lien : https://tally.so/r/BzPQVK)

Pour toute question : coupsdepouce@fondationdesfemmes.org